

# La défibrillation, un geste pour sauver des vie

Les arrêts cardiaques sont trop souvent fatals en France. Pourtant, avec les bons gestes, le taux de mortalité pourrait être considérablement réduit. En ce sens, une nouvelle loi a été promulguée pour équiper les établissements publics de défibrillateurs automatisés externes. Rencontre avec Cédric Louradour, Attaché Marketing chez Stryker, qui propose des dispositifs médicaux dédiés à la réanimation, pour en savoir plus sur ces gestes qui sauvent.



## Qu'est-ce qu'un arrêt cardiaque et quels sont les chiffres clés ?

La Fédération Française de Cardiologie estime qu'en France, chaque année, 40 à 50 000 personnes meurent prématurément d'un arrêt cardiaque soudain.

On parle d'arrêt cardiaque lorsque le cœur, pour différentes raisons, n'assure plus l'éjection de sang. Le cerveau et le reste du corps ne sont alors plus alimentés.

La victime est inconsciente et ne réagit pas lorsqu'on lui parle ou la stimule. Elle ne respire pas ou a une respiration anormale, lente, inefficace et bruyante, appelée « gasps ».

Un arrêt cardiaque peut survenir n'importe où, et à n'importe quel moment. Il est donc nécessaire d'être informé.

## **La France est-elle en retard dans leur prise en charge ?**

Le taux de survie à l'arrêt cardiaque en France est au maximum de 5%. On trouve des taux bien plus élevés dans certains pays où la population est massivement formée aux gestes qui sauvent. Environ 7 arrêts cardiaques sur 10 ont lieu devant témoin, mais malheureusement, moins de 20% font **les gestes de premier secours**...

Pourtant, on estime qu'à chaque minute sans traitement, les chances de survie de la victime diminuent de 10%. Cela signifie que si les services d'urgence arrivent après 10 minutes, mais qu'aucun geste de premiers secours n'a été prodigué, les chances de survie de la victime sont proches de zéro\*.

La France a donc encore du chemin à faire pour améliorer son taux de survie.

## **Comment améliorer le taux de survie ? Et quels sont les gestes à connaître ?**

Il est crucial de former la population aux gestes de premiers secours. En cas d'arrêt cardiaque, il faut avoir trois réflexes :

- Appeler les secours
- Effectuer un massage cardiaque (aussi appelé Réanimation Cardio-Pulmonaire ou RCP) pour comprimer le cœur de la victime et ainsi assurer la circulation du sang
- Utiliser un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) qui délivre un choc électrique si le cœur de la victime le nécessite. Pour cela, il n'y a qu'à suivre les instructions de l'appareil.

## **Quels sont les avantages des défibrillateurs automatisés externes ?**

Ces appareils analysent automatiquement le rythme cardiaque de la victime pour déterminer si une thérapie électrique, ou tout simplement « choc » est nécessaire.

Ils ont été conçus pour être utilisés par tout le monde quel que soit le niveau de formation en premiers secours. L'utilisateur est guidé par des instructions vocales claires et audibles.



### **Une loi est récemment passée pour rendre obligatoire la présence des défibrillateurs dans les lieux publics, qu'est ce qui va changer concrètement ?**

En effet, le décret n°2018-1186 publié en Décembre 2018 oblige les Établissements Recevant du Public (ERP) à s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. Cette obligation prend effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2020 pour les ERP de catégorie 1 à 3, puis en 2021 et 2022 pour les autres catégories.

Cela signifie que les DAE seront bien plus répandus et faciles à trouver qu'à l'heure actuelle, ce qui représente une avancée majeure pour la santé publique.

## **Stryker est l'un des leaders dans la conception de dispositifs médicaux. Comment vous positionnez-vous dans cette démarche ? Quels sont les atouts de vos défibrillateurs ?**

Chez Stryker, notre mission est claire : ensemble, avec nos clients, nous sommes déterminés à améliorer la santé.

Depuis plus de 60 ans, nous travaillons avec les professionnels de l'urgence pour leur fournir les appareils de réanimation dont ils ont besoin. Nous sommes aussi déterminés à faire prendre conscience au grand public de l'importance de réagir au plus vite en cas d'arrêt cardiaque. Nous proposons pour cela une large gamme de défibrillateurs automatisés externes.

Lors d'un arrêt cardiaque soudain, il est crucial que les gestes de réanimation soient correctement effectués. Le Conseil Européen de Réanimation (ERC) recommande notamment de minimiser les interruptions lors des compressions thoraciques. Malheureusement, pour une personne non-formée, réaliser un massage cardiaque de qualité peut s'avérer difficile. C'est pourquoi notre défibrillateur LIFEPAK CR2 est équipé de la technologie cprINSIGHT™, permettant d'éviter les interruptions lors du massage cardiaque si elles ne sont pas nécessaires. Il est ainsi le seul défibrillateur à effectuer l'analyse du rythme cardiaque pendant le massage. L'appareil applique alors un choc ou n'intervient pas si ce n'est pas nécessaire, mais le massage cardiaque n'a pas besoin d'être interrompu pendant le diagnostic.

*\* : Cummins RO. 1989. From concept to standard of care? Review of the clinical experience with automated external defibrillators. Annals of Emergency Medicine. 18: 1269–75.*

*Les informations relatives aux défibrillateur automatisé externe LIFEPAK CR2 mentionnés sont destinées à présenter l'étendue des possibilités offertes par les produits Stryker et ne remplacent en aucun cas l'avis d'un médecin. Veuillez consulter votre médecin pour toute question relative aux pathologies cardiaques et/ou à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe.*

*Veuillez dans tous les cas consulter la notice, l'étiquette d'identification du produit et/ou le manuel d'utilisation incluant les instructions de nettoyage et de stérilisation (si applicable) avant d'employer tout produit Stryker.*

*Les produits décrits dans ce document sont des dispositifs médicaux de classe IIb destinés à réanimer un patient. Ces dispositifs médicaux sont des produits de santé réglementés qui portent, au titre de cette réglementation, le marquage CE.*

*Ce document n'est pas destiné à être distribué hors UE et EFTA.*